



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 19/027/AG**

**SÉANCE DU 27 MARS 2019**

**OBJET** : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Constitution d'une commission pour l'examen des demandes de soutiens financiers des établissements secondaires.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de mars à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 19 mars 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Sylvie ROSSI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE.

**Absents** : Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Jean-François GIRASCHI ; Jacqueline BARTOLI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

**Avaient donné procuration** : Armand PAPI à Jean-Michel SAULI ; Antoine ACQUATELLA à Jean-Marie SANTONI ; Jean-François GIRASCHI à Joseph TAFANI ; Jacqueline BARTOLI à Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI à Michel DALLA SANTA ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Georges MELA ; Jean-Marc ANDREANI à Xavière MERCURI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Le conseil municipal peut à tout moment former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Elles sont nommées soit pour un objet déterminé, soit pour une catégorie d'affaires.

Ces commissions sont de simples organes d'instruction et émettent des avis et des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.

Il est ainsi proposé la mise en place d'une commission pour l'examen des demandes de soutiens financiers des établissements secondaires.

La commission visée ci-dessus est constituée par la désignation en son sein par le conseil municipal de trois membres. Le Maire en est le Président.

Il est proposé que les modalités de fonctionnement de cette commission soient similaires à celles des commissions municipales permanentes d'instruction. De même, il paraît utile que cette commission soit constituée pour la durée de la mandature restant à courir.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 26 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver la mise en place d'une commission pour l'examen des demandes de soutiens financiers des établissements secondaires.

**ARTICLE 2 :** d'approuver la constitution de la commission selon les modalités visées ci-dessus et pour la durée de la mandature restant à courir.

**ARTICLE 3 :** Sont désignés comme membres de la commission visée à l'article 1 :

	Président : Le Maire
<b>1</b>	Noëlle SANTONI
<b>2</b>	Jacqueline BARTOLI
<b>3</b>	Nathalie APOSTOLATOS

**ARTICLE 4 :** d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et signer au nom de la Commune toute pièce ou document utile à la mise en œuvre de la procédure visée à l'article 1.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	17
Nombre de procurations	8
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	<b>X</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
LE MAIRE,

